

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES  
DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET  
PRÉRETRAITÉES (AQDR) DE LAVAL-LAURENTIDES**

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 MARS 2021

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	<b>PAGE</b>
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	
Résultats	1
Évolution de l' actif net	2
Flux de trésorerie	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5 à 7



Lussier  
Taillefer

CPA

## RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

---

Aux membres de

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES (AQDR) DE LAVAL-LAURENTIDES**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'**AQDR DE LAVAL-LAURENTIDES** qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints sur la base de notre examen. Nous avons effectué notre examen selon les normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conformes aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

### *Conclusion*

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**AQDR DE LAVAL-LAURENTIDES** au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Montréal,  
Le 19 mai 2021

LUSSIER, TAILLEFER, CPA, S.E.N.C.R.L.

Par: Lorraine Taillefer, CPA Auditrice, CGA

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES  
DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET  
PRÉRÉTRAITÉES (AQDR) DE LAVAL-LAURENTIDES**

RÉSULTATS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE  
31 MARS 2021

Page 1

	2021	2020
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des membres	60 968 \$	65 780 \$
Subvention SACAIS	91 317	88 366
Soutien à l'action bénévole	450	2 250
Subvention salariale temporaire (SST)	1 264	-
Revenus-Activités	-	3 013
Revenus de publicité	2 000	2 430
Subvention discrétionnaire	-	1 000
Revenus d'intérêt	80	92
	<u>156 079</u>	<u>162 931</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	64 427	80 152
Redevances	10 290	10 170
Activités	-	8 413
Projet Fraude (déplacements et frais de bureau)	-	875
Projet RAPPID+OR (commandite)	2 517	1 026
Projet Fiches Statistiques (honoraires)	3 686	14 090
Projet Recrutement de membres	1 388	-
Frais de bureau	11 753	6 267
Publicité et promotion	9 192	4 254
Frais de déplacements	1 250	7 715
Télécommunications	3 904	2 699
Assurances	358	365
Loyer	1 200	732
Cotisations et affiliations	425	235
Honoraires professionnels	3 007	2 425
Frais de banque	986	798
	<u>114 383</u>	<u>140 216</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>41 696</u></u>	<u><u>22 715</u></u>

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES  
DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET  
PRÉRETRAITÉES (AQDR) DE LAVAL-LAURENTIDES**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE  
31 MARS 2021

Page 2

	Affection d'origine interne 30 <sup>e</sup> anniversaire (note 3)	Affection d'origine interne promotion (note 3)	Affection d'origine interne matériel informatique (note 3)	Non affectés	2021	2020
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	-	-	-	51 579 \$	51 579 \$	28 864 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	41 696	41 696	22 715
Transfert	20 000 \$	25 000	10 000	(55 000)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>20 000</u>	<u>25 000</u>	<u>10 000</u>	<u>38 275</u>	<u>93 275</u>	<u>51 579</u>

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES  
DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET  
PRÉRETRAITÉES (AQDR) DE LAVAL-LAURENTIDES**

FLUX DE TRÉSORERIE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE  
31 MARS 2021

Page 3

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	41 696 \$	22 715 \$
Variation des postes à court terme hors trésorerie (note 4)	<u>(30 434)</u>	<u>20 613</u>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>11 262</b>	<b>43 328</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u><b>78 956</b></u>	<u><b>35 628</b></u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><u><b>90 218</b></u></u>	<u><u><b>78 956</b></u></u>

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES  
DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET  
PRÉRETRAITÉES (AQDR) DE LAVAL-LAURENTIDES**

BILAN  
AU  
31 MARS 2021

Page 4

	2021	2020
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	90 218 \$	78 956 \$
Dépôts à terme (note 5)	15 262	15 262
Sommes à recevoir de l'état	4 736	3 063
Clients et autres débiteurs	4 789	6 697
Frais payés d'avance	35 298	336
	<u>150 303</u>	<u>104 314</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs	10 170	13 512
Revenus perçus d'avance	46 858	39 223
	<u>57 028</u>	<u>52 735</u>
<b>ACTIF NET</b>		
<b>NON AFFECTÉ</b>	38 275	51 579
<b>AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE</b>	55 000	-
	<u>93 275</u>	<u>51 579</u>
	<u>150 303</u>	<u>104 314</u>

**SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL**

Un administrateur, \_\_\_\_\_

## **1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'Association Québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) de Laval-Laurentides, incorporé en vertu de Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est reconnue comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle a pour mission de regrouper en association les personnes retraitées et préretraitées (AQDR) dans le but de stimuler, organiser et motiver, par les moyens appropriés, leur participation à la défense de leurs droits et au mieux-être de leurs semblables.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

### **Utilisation d'estimations**

Dans le cadre de la préparation d'états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

### **Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produit lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations des membres sont constatées comme produits au prorata du nombre de mois entre la date du paiement et la fin de l'exercice.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.



**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES  
DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET  
PRÉRETRAITÉES (AQDR) DE LAVAL-LAURENTIDES**

Page 6

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE  
31 MARS 2021

---

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**Apports reçus sous forme de services**

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'AQDR de Laval-Laurentides à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**Instruments financiers**

L'organisme évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des titres négociables cotés sur un marché actif. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

**3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE**

Concernant l'exercice se terminant le 31 mars 2021, le conseil d'administration de l'organisme a affecté un montant de 20 000 \$ afin de préparer le 30e anniversaire qui aura lieu dans quatre ans. De plus, un montant de 25 000 \$ a été affecté dans un projet pour promouvoir l'organisme (engagement déjà effectué en mars 2021). Puis, afin d'actualiser les équipements informatiques d'ici deux ans, un montant de 10 000 \$ a été affecté.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

**4. VARIATION DES POSTES À COURT TERME HORS TRÉSORERIE**

	2021	2020
Débiteurs	235 \$	10 442 \$
Frais payés d'avance	(34 962)	(190)
Fournisseurs et autres créditeurs	(3 342)	8 344
Revenus perçus d'avance	7 635	2 017
	<u>(30 434)</u>	<u>20 613</u>

## **5. DÉPÔTS À TERME**

Dépôts à terme au taux de .5 % et échéant en août 2021.

## **6. INSTRUMENTS FINANCIERS**

### **Juste valeur**

La juste valeur de l'ensemble des instruments financiers correspond approximativement à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

### **Risque de liquidité**

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.